

CONDUITE NACELLE ÉLÉVATRICE R486 INITIALE



Pour certains chantiers, la conduite des PEMP, les Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes, est nécessaire. Vous devez donc disposer du permis nacelle pour pouvoir les manier, ou d'équipes constituées de conducteurs d'engins pour réaliser les travaux. En effet, pour avoir la capacité de manœuvrer les PEMP, il est essentiel de passer une formation telle que le CACES PEMP, ou CACES R 486, qui permet d'obtenir le permis spécifique à l'engin.

Qu'est-ce que le permis nacelle ?

Le CACES R 486, anciennement CACES R 386, est un certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité, nécessaire pour pouvoir conduire et utiliser une nacelle. Il faut savoir qu'il existait trois types de CACES, qui correspondaient aux trois types de nacelles disponibles :

- le CACES PEMP type 1 : le véhicule est stabilisé, c'est-à-dire que le déplacement de la nacelle est impossible lorsque l'utilisateur travaille.
- le CACES PEMP type 2 : la nacelle se situe sur un porteur tel qu'un plateau ou un camion. Il n'y a donc pas de stabilisation.
- le CACES PEMP type 3 : le déplacement de la nacelle est possible même lorsque l'utilisateur travaille.

La réforme CACES 2020 est venue apporter des modifications sur les modalités de formation PEMP R 386. La recommandation R 386 a donc évolué en R 486, et dorénavant, seules les formations CACES nacelle A et B sont possibles, en sachant que :

- le CACES R 486 A comprend les PEMP 3A et PEMP 1A, c'est-à-dire les plateformes du groupe A et de type 1 et 3 ;
- le CACES R 486 B comprend les PEMP 3B et PEMP 1B, c'est-à-dire les engins du groupe B et de type 1 et 3.

Les différentes catégories du permis nacelle

Comme indiqué précédemment et suite aux modifications de la réforme, il existe désormais deux sortes de permis nacelle élévatrice.

Il y a tout d'abord le CACES de catégorie A, qui comprend les engins de type 1A et 3A :

- Le CACES nacelle 1A R 486 : la machine est fixe et stabilisée, à une élévation verticale uniquement. Elle ne peut pas être déplacée lorsqu'elle est en production. Il s'agit donc de nacelles verticales utilisées la plupart du temps en intérieur pour des tâches d'électricité, de maintenance ou encore de peinture.
- Le CACES nacelle 3A : la machine peut rouler durant la production, et permet de travailler le long d'un bâtiment en intérieur ou en extérieur. Elle remplace la plupart du temps un échafaudage et est souvent appelée nacelle plateforme, nacelle mobile ou encore nacelle à ciseaux. L'élévation est uniquement verticale.

Ensuite, il y a le CACES de catégorie B, qui comprend les engins de type 1B et 3B :

- Le permis nacelle 1B : la machine est stabilisée en position de travail, mais son mât est articulé pour permettre une élévation multidirectionnelle. Nommée également nacelle-araignée, tractable ou nacelle sur porteur, elle est souvent utilisée pour des travaux d'intérieur ou d'extérieur, afin d'atteindre les endroits les plus difficiles d'accès.
- Le permis nacelle 3B : la machine peut être déplacée en position de travail, et possède une surélévation multidirectionnelle. Appelée également nacelle toucan ou nacelle à bras articulé, elle permet de travailler sur des chantiers en extérieur ou sur des sites industriels.

Sachez que la majorité des candidats au permis opte pour la formation CACES nacelle B. En effet, elle permet d'avoir tous les CACES nacelle par équivalence.

La formation CACES R 486

La formation CACES R 486 a pour but d'apprendre à effectuer des manœuvres et à utiliser les plateformes mobiles de personnes en toute sécurité.

D'une durée approximative de 3 jours, la formation permet également d'apprendre à assurer l'entretien quotidien des nacelles et de rendre compte des anomalies constatées.

Pour vous inscrire à la formation, vous devrez :

- être apte médicalement ;
- avoir plus de 18 ans ;
- détenir le permis C pour la catégorie B si la plateforme est immatriculée.

La formation comporte une partie théorique qui porte sur :

- les technologies PEMP ;
- les vérifications d'usage ;
- l'exploitation des PEMP ;
- la réglementation ;
- les types de PEMP ;
- les risques liés à la conduite de ces engins.

Elle comporte également une partie pratique qui enseigne :

- la prise de poste ;
- les vérifications ;
- la conduite et les manœuvres ;
- la fin de poste ;
- les opérations d'entretien et de maintenance.

À l'issue de la formation, vous devrez passer un test CACES R 486 permettant de valider vos acquis. Il se déroule en deux parties :

- une partie théorique qui vise à analyser les connaissances du candidat. Elle se présente sous la forme d'un test QCM.
- une partie pratique qui permet d'évaluer les compétences du candidat en situation. Cette épreuve comporte donc des tests de positionnement, de circulation, de manœuvre, mais aussi de vérification et de maintenance.

Qui délivre l'autorisation de conduite et dans quelles conditions ?

L'autorisation de conduite est établie et délivrée par l'employeur sur la base d'une évaluation comprenant, un examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail, un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail et une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation.

Quel est le prix du permis nacelle ?

La durée et le prix du permis nacelle varient en fonction du centre de formation. On peut cependant dégager une tendance et affirmer que le tarif de la formation avoisine les 700 euros. Quant à la durée, elle est d'environ 3 jours. Il est vrai que le prix du CACES R 486 est tout de même conséquent. Sachez cependant qu'il existe des aides vous permettant d'alléger la facture, ou de prendre en compte le coût de la formation dans sa globalité. Vous pouvez par

exemple recourir à votre CPF (Compte Personnel de Formation). N'hésitez pas à consulter le site moncompteformation.gouv.fr pour connaître le montant auquel vous avez droit.

